

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

Adr. Tél. : INSTONAL GENÈVE

TÉLÉPHONE 2 71 00

WER/AG.

A. M. Zucker
32 dodis.ch/7600
GENÈVE le 29 décembre 1950.

132, RUE DE LAUSANNE

nvw: 3 janvier 1951

Monsieur le Président,

A plusieurs reprises au cours de ces derniers jours j'ai reçu la visite de M. Paul Ladame. C'est à son propos que je me permets de vous importuner.

Tout d'abord je tiens à vous remercier de ce que vous ayez bien voulu le recevoir lors de sa récente visite à Berne. Si j'avais pris la liberté de vous prier, par l'intermédiaire de votre secrétaire, de lui accorder une entrevue, c'est que je pensais que ses récits de New York pourraient vous intéresser. De plus son cas personnel, qu'il vous a exposé, me paraissait de nature à mériter l'attention à un double titre.

D'une part, en effet, Ladame, qui vit de son travail et qui a la charge d'une femme et de trois enfants, sera, à ce qu'il m'assure, privé de son principal gagne-pain dès le 1er janvier 1951 si une prompte intervention auprès de M. René Dovaz ne venait au moins ajourner la décision dont il est victime. Et, d'autre part, son cas me semble présenter un intérêt général dont nos autorités fédérales, et notamment notre Département politique, ne sauraient, à mes yeux, se désintéresser.

La voix de M. Paul Ladame à la radio est connue non seulement de presque tous les Suisses, puisqu'il s'est régulièrement adressé à eux dans nos trois langues nationales, mais il a aussi trouvé une très large audience à l'étranger. Si l'on apprenait qu'il a été subitement privé de son emploi parce que sa conception des relations internationales n'était pas assez conforme à celle du chef responsable de la radio en Suisse romande, le retentissement ne manquerait pas d'en être important. Si, de plus, on apprenait que le principal reproche dont il était l'objet résidait dans un pacifisme insuffisamment stockholmien et moscovite, il pourrait en résulter, tôt ou tard, un petit scandale. Sans doute, les communistes chez nous et à l'étranger seraient autorisés à exulter. Et cela déjà serait au moins regrettable. Mais de plus les chancelleries étrangères et même les états-majors ne manqueraient pas d'en tirer, de leur côté, les conclusions que

Monsieur Max Petitpierre
Président de la Confédération
Berne



WER/MP. 29.XII.1950.

2.

l'on devine. Et cela touche de très près aux intérêts vitaux du pays.

T
Ce cas rend particulièrement sensible ce qui, selon moi, est depuis longtemps un défaut de l'organisation de la radio chez nous. Personne ne saurait contester, d'une part, que la radio exerce une très grande influence au dedans et au dehors, et que, d'autre part, son caractère de monopole public engage la responsabilité des pouvoirs fédéraux, notamment en matière de politique extérieure. Il me paraît certain que l'étranger demeurera toujours sourd aux arguments d'ordre interne et administratif que l'on peut faire valoir pour le nier. Je ne connais que très légèrement M. Dovaz et je n'ai jamais eu avec lui que les rapports les plus courtois. Mais il me paraît absolument inadmissible qu'un homme dépourvu de toute autorité en matière internationale et en qui on ne saurait, de plus, voir un représentant de l'opinion suisse romande, puisse faire la pluie et le beau temps en matière de politique étrangère à Genève et, par là même, aux yeux de l'étranger, en Suisse.

Quel que soit mon attachement au principe de la décentralisation administrative et du fédéralisme en Suisse, il est évident que la politique étrangère relève et doit relever exclusivement du pouvoir fédéral. Plus la situation internationale est tendue, et plus les rênes de notre attelage helvétique doivent être tenus en mains fermes et responsables. Si je me permets de m'exprimer aussi franchement à ce sujet, c'est que je ne doute pas de me trouver pleinement d'accord avec vous sur ce point.

Le compte rendu des délibérations fédérales lors des récentes interpellations n'a pu que révéler l'embaras de notre gouvernement. Déclarer que la radio comme la presse sont chez nous absolument libres, c'est d'abord ne convaincre personne, comme le montre du reste la suite qui a été ajoutée à cette première déclaration par le porte-parole du Conseil fédéral. De plus, si c'était le cas, n'y aurait-il pas d'urgence une réforme à apporter à un tel état de choses ? Comment un service public jouissant d'un monopole et intéressant au plus haut point l'indépendance et la sécurité de notre pays, pourrait-il continuer à dépendre de l'arbitraire d'un fonctionnaire qui, quels que soient ses mérites en matière littéraire et musicale, ne peut qu'être tenu pour totalement irresponsable en matière politique ?

WER/MP. 29.XII.1950.

3.

Que des speakers sur des sujets internationaux s'astreignent à la plus grande objectivité et fassent de l'information plutôt que de la propagande, c'est ce qui me paraît la sagesse même, ainsi que je n'ai pas manqué d'y insister auprès de Ladame, dont le tempérament est souvent celui d'un apôtre plus que d'un historien. Mais qu'ils doivent s'interdire de présenter les faits tels qu'ils les voient, de peur de troubler la sérénité de l'opinion, qu'ils doivent donc délibérément égarer cette opinion par crainte de déplaire à MM. Nicole et Vincent et à leurs inspirateurs étrangers, c'est ce qui me paraît nettement insoutenable.

J'avoue que je n'ai aucune solution administrative au problème dont il est question dans ces lignes. De plus, même si j'en avais une, je n'aurais aucune qualité pour vous la recommander. J'ose espérer cependant que vous ne me tiendrez pas rigueur de ces quelques réflexions qui, encore une fois, ne me sont suggérées que par mon amitié pour Ladame d'une part et par une préoccupation de véritable intérêt national, de l'autre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec toutes mes excuses de vous importuner de la sorte et avec mes meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année, l'assurance de ma plus haute considération,



William E. Rappard.